

D.2019.02.06.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

2 - PROJET MOBILITÉS - INNOVATION, PARTENARIAT ET TERRITOIRES

2.1 - Financement du projet de Téléphérique Urbain Sud : autorisation de déposer une demande de subvention au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Par délibération D.2012.07.12.6.1. du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a validé le programme de l'opération « Liaison UPS - Oncopole par mode téléporté ».

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié par mandat à Tisséo Ingénierie la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Par délibération 2016.12.21.4.1 en date du 21 décembre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) - ALTISERVICE - BOUYGUES TP RF - SYSTRA - SEQUENCES - SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance.

Par délibération D.2018.10.03.2.1 du 3 octobre 2018, le Comité Syndical a approuvé la modification du programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un budget de 82,41 M€ (valeur octobre 2015) et une mise en service prévue fin 2020.

A cette occasion, le Comité Syndical a acté le recours à des aides publiques pour le financement du projet Téléphérique Urbain Sud, notamment l'aide du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020, estimée à 6.6 M€ sur la base du montant inscrit par la Région Occitanie dans son budget primitif 2018 pour ce projet au titre de la subvention globale FEDER.

Depuis, la Commission Européenne a validé la modification du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020 et a introduit au sein de son Axe prioritaire 8 (Contribuer à la transition énergétique) la Priorité d'Investissement 4e) : « Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer ».

Cette ligne de financement est destinée à soutenir les projets de transports à faible émission de carbone favorisant le report modal vers des modes plus durables dans les aires urbaines.

En ce sens, Tisséo-Collectivités prévoit de solliciter un cofinancement pour les dépenses d'opération et de réalisation du projet de Téléphérique Urbain Sud (travaux d'infrastructures, bâtiments, systèmes et équipements).

Dans ce contexte, il convient désormais d'engager les actions visant à solliciter cette nouvelle priorité du Programme Opérationnel FEDER pour le cofinancement du projet de Téléphérique.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020 pour le financement du projet de Téléphérique Urbain Sud.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo-Collectivités à déposer une demande de subvention au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020 pour le financement du projet de Téléphérique Urbain Sud

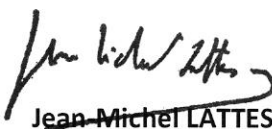
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES